

## AGENDA

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LNS

#### Séance du Conseil d'Administration du 22 janvier 2026

Réunion prévue de 13h30 à 17h30  
au Laboratoire national de santé à L-3555 Dudelange  
1, rue Louis Rech  
Salle Dr. Louis Pasteur

La réunion est également organisée par vidéoconférence

<u>Composition du Conseil</u>		<u>Présence</u>	
Dr. Guy Berchem (GB)	-	Président	Présent
Dr Gregor Baertz (GRB)	-	Vice-Président	Présent
M. Xavier Poos (XP)	-	Membre	Présent
M. Patrick Wies (PW)	-	Membre	Présent
M. Laurent Thyès (LT)	-	Membre	Excusé
M. David Lentz (DL)	-	Expert (avec vote consultatif)	Présent
Dr Françoise Liners (FL)	-	Membre	Présente
M. Serge Hoffmann (SH)	-	Membre	Présent
Mme. Stéphanie Schott (STS)	-	Membre	Présente
Mme Anja Di Bartolomeo (ADB)	-	Membre	Présente
Mme. Noura Barghane (NB)	-	Membre	Présente
M. Patrick Hau (PH)	-	Membre	Présent
Dr Tom Rausch (TR)	-	Membre	Présent
			<u>Présence</u>
M. Jean-Paul Freichel (JPF)	-	Commissaire M3S	Excusé
			<u>Invité(e)</u>
Mme. Safaâ Moujahid (SM)	-	Directeur administratif et financier	Présente
Dr Thomas Dentzer (TD)	-	Directeur opérationnel	Présent
Dr. Stéphane Gidenne (SG)	-	Directeur	Absent
			<u>Minutes</u>
Elodie Simonian	-	Secrétaire du CA	Présente

Secrétariat du Conseil d'Administration

## AGENDA

- i. 13h30 Accueil par la Présidence et décision sur le quorum

Le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint (11 membres présents).

- ii. 13h35 Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil d'Administration approuve l'ordre du jour.

- iii. 13h40 Approbation du protocole de la séance du Conseil d'Administration du 11 décembre 2025

Le Conseil d'Administration approuve le protocole de la séance du Conseil d'Administration du 11 décembre 2025. Dr. Guy Berchem précise que le protocole de la séance in-caméra est également disponible dans le SharePoint.

### 1. Finances

#### Pour décision

##### a. Validation des montants de l'enveloppe et de la prime

Les premières estimations chiffrées concernant la prime unique et l'enveloppe qui servira de base à la négociation de la Convention Collective de Travail (CCT) ont déjà été discutées lors des séances du 30 octobre 2025 et du 11 décembre 2025.

Les représentants de la FHL, qui est également en cours de négociation de la CCT du secteur hospitalier, ont été contacté afin de connaître leur interprétation de l'article 28 de la CCT sachant que cet article a été repris à l'identique de leur CCT. Pour rappel, l'article 28 de la CCT requiert une valorisation de l'incidence de l'ensemble des mesures accordées à la fonction publique, qui est de facto à considérer dans le montant de l'enveloppe qui sert de cadre financier à la renégociation de la nouvelle CCT.

#### LNS – DECISION PRISE

Le Conseil d'administration décide de s'aligner sur les pourcentages d'incidences retenus par la FHL et approuve le montant de la prime unique et celui de l'enveloppe qui servira de base à la négociation de la CCT.

## Pour information

### b. Protocole d'accord de la CNS – décompte 2022-2024

#### LNS – DECISION PRISE

Le Conseil d'administration approuve le protocole d'accord de la CNS concernant le décompte 2022-2024.

## 2. Management opérationnel

### Pour information

#### a. Incidents opérationnels (sécurité, GDPR)

Le Conseil d'administration est informé du bilan des accidents de travail survenus en 2025 et de l'analyse de leur évolution par rapport à l'année 2024.

En 2025, il est recensé un total de 14 accidents du travail (dont 3 accidents de trajet) contre 19 accidents au total en 2024.

Toutefois, dans l'ensemble, le nombre d'accidents ainsi que leur gravité ont diminué par rapport aux années précédentes, notamment grâce aux actions de prévention mises en place.

#### b. Contentieux RH

*Confidentiel*

#### c. Contentieux judiciaire concernant un marché public

Le Centre National de Génétique sous-traite des analyses génétiques depuis sa création en 2018. L'année de sa création, le NCG sous-traitait 35% des analyses puis certaines analyses ont été internalisées. Aujourd'hui, le NCG sous-traite entre 10 et 14% de son activité annuelle.

#### LNS – DECISION PRISE

Le Conseil d'administration souhaite que la direction informe le conseil d'administration préalablement à la publication de marché public (procédure ouverte) au-delà d'un montant supérieur à 140 000 HTVA et que cette obligation d'information soit précisée dans le nouveau règlement d'ordre intérieur.

**d. Demande d'accès à la carrière ouverte.**

En cas d'évolution de carrière pour un employé d'Etat via la procédure de la carrière ouverte, la mise en place d'une commission de contrôle est obligatoire afin d'examiner la candidature, de vérifier le respect des conditions légales et l'adéquation du profil et d'émettre un avis motivé. Cette commission devra être constituée par le LNS et formalisée par arrêté ministériel. Il est proposé de constituer une commission de contrôle ayant la composition suivante :

Membres permanents	Membre suppléant (en cas d'absence)
Un membre de la direction (CEO, CFAO ou COO)	Un membre du <u>Board</u>
Un responsable du service RH	Un membre de l'équipe HR-BP
Secrétaire	Un membre de l'équipe HR-ADMIN

LNS – DECISION PRISE

Le Conseil d'administration approuve la création d'une commission de contrôle et sa composition. Il précise cependant que la composition de cette commission devra être nominative. Les fonctions ne seront à priori pas suffisante.

**iv. Prorogation de l'autorisation d'exploitation**

Les membres du Conseil d'administration sont informés que l'autorisation d'exploitation des centres nationaux a été prolongée pour une durée de deux ans. Le renouvellement de l'autorisation a été limitée à deux années en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi hospitalière lors des prochains mois.

**iii. Gouvernance**

**Pour discussion**

**a. Répartition des tâches de la direction**

En raison de l'absence prolongée de Dr. Stéphane Gidenne, les tâches de ce dernier ont été réparties entre Dr. Dentzer et Madame Safaâ Moujahid.

**b. Consultance RH**

LNS – DECISION PRISE

Le Conseil d'administration approuve le recours à une consultante pour apporter du support à l'équipe des ressources humaines en l'absence de leur responsable.

**iv. Sujets divers**

**Pour information**

**a. Projet d'extension CHEM-LNS**

Les dirigeants du Centre Hospitalier Emile Mayrisch (CHEM) ont contacté le président du Conseil d'administration en décembre 2025 afin de savoir s'ils pourraient utiliser le terrain du LNS pour créer une annexe. En concertation avec la direction du LNS, il a refusé afin de conserver une possibilité d'extension du bâtiment actuel.

Le Conseil d'administration est informé qu'une réunion de discussion a été prévue avec le CHEM afin de discuter de la convention relative à la médecine environnementale, la convention existante ayant expiré le 31 décembre 2025.